



# EXPOSITION CHAPELLE STE-ETIENNE BEAUNE

7<sup>ème</sup> édition  
2019



**du lundi 09 au dimanche 15 septembre 2019**

Depuis 2015, l'association Pictura a mis en place une exposition qui se tient une ou deux fois par an dans la chapelle Ste Etienne de Beaune. Renforçant ainsi sa vocation régionale, Pictura y invite à chaque édition une vingtaine d'artistes du Grand Est pour une exposition d'une semaine ouverte à tous publics dans un lieu emblématique de la cité bourguignonne. Le public est estimé à près d'un millier de visiteurs en moyenne, constitué de visiteurs issus de la région autant que de visiteurs étrangers. Les emplacements réservés varient de 6 à 10m<sup>2</sup>, le montant de la participation aux frais d'exposition est variable selon la taille des emplacements et le nombre d'artistes. Les exposants sont invités à être présents pour présenter leurs œuvres 1 à 2 journées durant la semaine d'exposition.

La sélection s'opère sur dossier artistique, sans thème imposé.

**Date limite de réception des candidatures : 30 mai 2019.**

## Conditions d'exposition :

- Chaque artiste sélectionné disposera d'un emplacement individuel variant de 6 à 10m<sup>2</sup>
- L'exposition se déroulera du lundi 09 au dimanche 15 septembre 2019
- L'installation s'effectuera le lundi 09/09 à partir de 10h00, tous les stands devront être installés à 13h00

- Les horaires d'ouverture seront le lundi 09, de 14 à 19h00, du mardi 10 au samedi 14/09 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 15/09 de 10h00 à 18h30
- La présence effective de l'artiste est requise 1 à 2 journées durant la durée de l'exposition.
- La présentation et les supports (chevalets, tables ...) sont laissés à l'initiative et à la responsabilité de l'artiste sous réserve du respect des dimensions du stand et d'une cohérence de l'ensemble de l'exposition.
- A noter que la place n°11 (cf plan joint au dossier) convient prioritairement à un artiste pouvant présenter un très grand format (niche en hauteur dimensions 3,00m x 1,20m voir photo)
- A noter également que les emplacements allongés du centre conviennent prioritairement à des sculpteurs.
- L'emplacement des cimaises est indiqué sur le plan joint, ce sont des profils en U, les exposants doivent se procurer des crochets en "S" pour y suspendre les œuvres avec chainettes ou fils perlons. Ceux qui peuvent amener une échelle ou un escabeau assez haut sont encouragés à le faire car les cimaises sont installées à plus de 2,50m.
- Il y a des chaises et des tables pliantes en plastique (80x160cm) disponibles en nombre généralement suffisant pour ceux qui le souhaitent
- S'il existe une grille caddie sur l'emplacement attribué à l'exposant, l'exposant est tenu de la revêtir d'un parement noir, blanc ou gris (non fourni)
- Chaque exposant doit présenter une liste de prix bien lisible à côté de ses œuvres.
- Chaque exposant remet au responsable de Pictura (qui sera présent toute la semaine d'exposition) une copie de sa liste de prix, une enveloppe avec son nom pour les chèques ou espèces dans une pochette plastique.
- Pictura ne prendra aucune commission sur les ventes réalisées pendant l'exposition.
- En cas de force majeure indépendante de l'association Pictura, l'exposition pourra être annulée sans préavis et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.
- Pas de parking possible sur la place Ziem, une dépose "minute" (pas plus 1/4 d'heure pour chaque exposant) est possible devant le parvis de la chapelle, il faut aller se garer ensuite ailleurs. Il existe un parking (payant) à proximité dans la rue dans la rue du Tribunal accès par la rue Thiers (cf. plans joints aux exposants quelques jours avant l'exposition)

Les conditions générales sont précisées dans le règlement (pièce jointe).

#### **Droit de participation :**

- Un droit de participation variant selon les emplacements de 90 à 110 euros sera demandé par stand.
- Il sera acquitté par chèque à établir à l'ordre de « Association Pictura » dès confirmation de la sélection de l'artiste.

#### **Conditions de participation :**

- Artistes majeurs (18 ans révolus)
- Témoigner d'une démarche professionnelle dans le domaine des arts plastiques ou photographiques.
- Avoir accepté et signé le règlement de l'exposition (pièce jointe)
- S'être acquitté du droit d'inscription.
- Fournir un justificatif d'assurance en responsabilité civile couvrant la période d'exposition.

#### **Candidature :**

#### **Contenu du dossier :**

- Une présentation de l'artiste décrivant son parcours artistique

- Un book de 5 visuels maxi présentant son travail (œuvres récentes) précisant les dimensions des œuvres
- Un formulaire d'inscription (joint) complété et signé.
- Le règlement paraphé et signé.
- Après confirmation du comité de sélection mi-juin, un règlement de la totalité des frais de participation à l'ordre de **Association Pictura** avec date et signature

Merci de prévoir une enveloppe à votre nom et adresse affranchie au tarif en vigueur pour le retour du dossier si celui-ci n'est pas retenu, et seulement si vous souhaitez le récupérer.

Les documents listés ci-dessus devront nous être retournés (de préférence en format numérique) pour le mercredi 30 mai (dernier délai) ou par courrier à :

**Association Pictura, Exposition Chapelle Ste Etienne, 65 rue Battant, 25000 Besançon**

- par mail (maxi 1,5 Mo) à :

[pictura.asso@gmail.com](mailto:pictura.asso@gmail.com) *Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.*

- Par courrier à :

**Association Pictura, 65 rue Battant, 25000 Besançon**

**Téléchargement possible des dossiers de candidature sur notre site :**

**<http://www.association-pictura.fr/>**

### **Sélection :**

Pour l'édition de 2019, le comité de sélection des candidatures se réunira début juin.

Les artistes sélectionnés seront informés par mail au plus tard le 15 juin, merci de nous communiquer une adresse mail de contact. La décision du comité de sélection, constitué de 5 personnes, est souveraine et sans appel pour l'année en cours, un nouveau dossier pouvant être envoyé par un candidat non retenu en début d'année suivante.

**Tous les candidats** devront s'acquitter de leur participation aux frais d'exposition pour le **30 juin au plus tard**. Tout règlement non effectué après cette date donnera automatiquement lieu à une re-distribution de leur emplacement.

L'association Pictura se réserve le droit d'utiliser les dossiers sélectionnés, gracieusement, pour la promotion de l'exposition.

### **Contact :**

Mail : [pictura.asso@gmail.com](mailto:pictura.asso@gmail.com)

Tél : 03 63 35 49 37

Secrétaire de l'association : Alain Breton

Fait à Besançon, le 04 juillet 2018



**PICT  
URA**

# REGLEMENT EXPOSITION

## CHAPELLE STE-ETIENNE BEAUNE

Article 1 : Organisation L'association PICTURA organise une exposition d'art qui se déroulera du lundi 09 au dimanche 15 septembre 2018 à la chapelle Ste Etienne de Beaune.

Article 2 : Comité de sélection Sous l'égide de l'association Pictura, un comité est chargé de sélectionner les artistes invités à exposer. Cette sélection est réalisée dans le cadre de critères spécifiques (Artistes contemporains : peintres, sculpteurs, graveurs, sérigraphes, photographes.... en phase active de création, qui produisent des œuvres d'un bon niveau de qualité artistique et suivent une démarche professionnelle : recherche de galeries, d'expositions, book...).

Article 3 : Surface d'exposition Une surface est attribuée à chaque artiste. Un espace nu pour les sculpteurs et réalisateurs d'installations, un stand contre murs et poteaux équipés de cimaises pour les peintres, les photographes, les dessinateurs, les graveurs ... La superficie des stands varie de 6 à 9.00m<sup>2</sup>

Article 4 : Accrochage et décrochage L'accrochage et l'installation des œuvres seront réalisés par les artistes, le lundi 09 septembre entre 8h30 et 13h00. Les sculpteurs devront fournir les socles pour leurs œuvres. Le décrochage sera réalisé par les artistes, il pourra débuter dès la fin de l'exposition, le dimanche 15 septembre à partir de 18h30 et jusqu'à 19h30. Les exposants participeront ensuite au nettoyage de la salle.

Article 5 : Assurance des œuvres. Il est du ressort de chaque artiste d'assurer ses propres œuvres contre toutes dégradations ou altérations et contre le vol. Pictura assure le gardiennage général de l'exposition depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture au public de l'exposition.

Article 6 : Engagements des exposants La participation financière demandée à chaque artiste pour les six jours d'exposition varie de 90 à 110€ selon l'emplacement attribué, chèque à l'ordre de Association Pictura, il est demandé aux artistes : d'exposer des œuvres récentes et qui n'ont pas été présentées lors d'exposition précédentes sur le même site et d'être présents ou représentés sur leur stand durant 1 à 2 journées minimum au cours de la semaine d'exposition.

Article 7 : Vernissage. Sans objet.

Article 8 : Affichage de prix des œuvres exposées Les exposants présenteront sur leur stand une liste exhaustive des prix des œuvres exposées. En leur absence ils autoriseront le responsable de Pictura à encaisser à leur profit de produit des ventes. Les exposants fourniront à Pictura dès le début de l'exposition une pochette à leur nom contenant une copie de leur liste de prix. Pictura ne prend aucun pourcentage sur le produit des ventes.

**Signature de l'exposant avec mention « lu et approuvé ».....**

pictura.asso@gmail.com Tél : 03 63 35 49 37

Secrétaire de l'association : Alain Breton

Fait à Besançon, le 04 juillet 2018



**EXPOSITION  
CHAPELLE STE-ETIENNE  
BEAUNE**

**7ème édition  
Septembre 2019**

**Fiche de candidature**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....Commune.....

code postal :.....

Téléphone : .....

Courriel : .....Site internet : .....

- PEINTRE
- SCULPTEUR
- PHOTOGRAPHE
- ILLUSTRATEUR

Signature .....